Procès du député LFI Sébastien Delogu pour “recel de biens provenant d’un vol” : Inéligibilité de 5 ans avec exécution immédiate requise ; Le député a fait valoir son droit au silence, présentant simplement ses excuses pour les faits

21/10/2026 à 21h31



L’Insoumis est jugé à Marseille pour avoir diffusé des documents privés volés à un chef d’entreprise. L’affaire est liée à un conflit social au sein de la société de nettoyage.

Député depuis 2022, il est poursuivi pour recel de biens provenant d’un vol et divulgation d’informations personnelles permettant d’identifier ou localiser une personne et exposant à un risque direct d’atteinte à la personne. Un conflit social dans une entreprise de nettoyage marseillaise, Laser Propreté, chargée de la gare Saint-Charles, est à l’origine de l’affaire.

La procureure Audrey Jouaneton a justifié l'inéligibilité requise par *«la gravité des faits»*, estimant que le tribunal ne pouvait pas *«permettre qu'il continue d'exercer»* son mandat. Le député a fait valoir son droit au silence, présentant simplement ses excuses pour les faits sans toutefois expliquer ses motivations de l'époque.

Le Figaro